

## **Intervention du Dr. Bertrand Dubrez, président de la Société vaudoise des médecins-dentistes (SSO-VD)**

### **Pourquoi l'immense majorité des médecins-dentistes vaudois dit Non à une assurance dentaire obligatoire vaudoise**

#### La parole prononcée fait foi

La société vaudoise des médecins-dentistes qui compte 343 membres, à laquelle se joignent plusieurs cliniques du canton, est vigoureusement opposée à une assurance dentaire obligatoire.

**Premièrement**, le postulat des initiants, à savoir un taux de renoncement aux soins élevé en Suisse en raison du coût élevé des traitements dentaires est erroné ;

**Deuxièmement**, nous savons qu'une assurance dentaire obligatoire ne résoudra pas le problème de l'accès aux soins ;

**Troisièmement**, pour les soins pris en charge, le libre choix du traitement disparaîtra, ce qui est à l'opposé de la liberté que les patients et les praticiens connaissent aujourd'hui ;

**Enfin**, le montant annoncé pour le financement de cette assurance offrira une couverture minimale, bien en-deçà des promesses qui ont été formulées initialement.

Je reviens sur ma **première affirmation** au sujet du postulat des initiants. Il m'importe à ce stade de souligner que ces derniers n'ont à aucun moment pris la peine de consulter la profession. Leur proposition est avant tout dogmatique et ne repose sur aucune analyse solide de la situation. En effet, rappelons ici que le taux de carie a baissé de plus de 90% ces 40 dernières années dans le canton de Vaud suite à l'introduction du fluor dans le sel de cuisine ; selon une étude conduite en 2010 par l'OMS, les adolescents vaudois sont les champions du monde de la brosse à dents ; 60% des adolescents n'ont pas une seule carie à l'âge de 12 ans et la Suisse fait partie du trio de tête européen en ce qui concerne la santé gingivale. Je qualifie ces constats de succès. Ils ne sont pourtant pas étonnants : le pourcentage de la population qui visite annuellement l'hygiéniste et / ou le dentiste est en constante augmentation depuis 2002. La prophylaxie et les soins sont donc largement suivis dans notre canton. Loin de moi toutefois l'idée de vouloir donner l'image d'un tableau parfait. L'office fédéral de la statistique l'a d'ailleurs relevé en 2016: 5.8% de la population de l'Arc lémanique renonce à des soins dentaires pour des raisons économiques. Des aides ciblées sont donc indispensables et nous les sollicitons, mais contrairement aux idées reçues, le renoncement aux soins dentaires en Suisse est faible en comparaison internationale.

**Deuxième point** qui est une question : l'accès aux soins serait-il amélioré par une assurance dentaire obligatoire ? Pour s'en faire une idée, il suffit de s'intéresser aux systèmes similaires existants. Et de se rendre compte que le taux de renoncement est deux fois plus élevé en France qu'en Suisse - malgré la prise en charge des soins de base par la sécurité sociale - et trois fois plus élevé chez les jeunes belges que chez les jeunes suisses. Et chez nous ? Une

illustration frappante de mon propos : 75% des résidents en EMS bénéficient des prestations complémentaires et n'ont donc pas à payer leurs soins dentaires, ils sont pourtant seulement 27% à voir un dentiste ou une hygiéniste annuellement. Compte tenu des exemples cités, on constate que la prise en charge financière n'améliore pas forcément l'accès aux soins. C'est difficile à accepter, mais les chiffres sont têtus. Rappelons enfin que les cas graves sont actuellement couverts par l'assurance-maladie, l'assurance-invalidité et l'assurance-accident.

Le **troisième constat** concerne la disparition de la liberté de choix du traitement. Il apparaît en effet que l'assurance obligatoire pour les soins de base serait mise en œuvre sur le modèle déjà en vigueur pour l'octroi des soins dentaires sociaux. Les plans de traitement devront dès lors être validés par des médecins-dentistes conseils, dans le cadre d'un catalogue restrictif de prestations. Au-delà de la surcharge administrative que laisse présager ce système - le praticien traitant consacrerait alors un temps considérable au processus bureaucratique - le patient n'aura plus son mot à dire (à moins de financer de sa poche, en plus des prélèvements obligatoires sur son salaire et ses impôts, une variante de traitement qu'il pourrait préférer) : ce sera l'avènement d'une médecine-dentaire à deux vitesses.

**Enfin**, et c'est l'aspect le plus trompeur de cette initiative, il se trouve que le budget annoncé colle au budget du catalogue des prestations sociales appliqué à l'ensemble de la population vaudoise. Inutile d'espérer des couronnes dentaires, des implants, des traitements orthodontiques : ces soins ne sont accordés qu'en quantité homéopathique aux bénéficiaires de l'aide sociale, étant qualifiés justement de « hors référentiel ». Pour être clair, les assurés auront principalement droit au remboursement de leur détartrage, de leur contrôle annuel et des soins de base comme le traitement de caries, le remplacement de dents manquantes par des appareils amovibles. Et ces soins coûteront en réalité plus cher qu'aujourd'hui en raison du processus administratif qui les encadrera et qu'il faudra bien financer.

En résumé, la profession dentaire vaudoise recommande vivement le rejet de l'initiative. Bien au-delà d'une opposition de principe, elle affirme que l'assurance proposée est un non-sens dans le contexte de santé bucco-dentaire que l'on connaît actuellement dans le canton de Vaud. Elle attire l'attention sur la disparition du libre choix du traitement qui en découlerait et sur l'avènement d'un système de soins à deux vitesses. Elle s'inquiète de l'augmentation des coûts (en particulier structurels et administratifs) qui en résulterait alors que le coût de la médecine-dentaire n'a cessé de diminuer ces dernières années proportionnellement au PIB. Et pour terminer, elle souligne que les données scientifiques disponibles montrent qu'un tel système n'améliore pas l'accès aux soins.